

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers	l'an deux mille dix-huit
En exercice	23 le 6 décembre à 20 heures
Présents	15 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants	17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2018

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, M. Georges THORAL, Mme Sandrine MELRO, M. Adelino MASSANO

Excusés : M. Gérard TARDY procuration donnée à Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE procuration donnée à Mme Geneviève BRIENNON,

Absents : Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, Mme Carinne LEGUT, M. Mickaël PERRET, Mme Olympe MEUNIER, M. Philippe BORDE

Secrétaire de séance : M. Paul PONCET

---°°°---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur LAMARQUE évoque les principaux sujets du conseil communautaire du 15 novembre 2018 à savoir :

↳ Equipements sportifs : construction de la nouvelle piscine avec trois dimensions possibles selon le nombre de couloirs :

- 25 x 15 m – six couloirs,
- 25 x 12.5 m – cinq couloirs,
- 25 x 10 m – quatre couloirs.

Des variantes et des options sont également étudiées : un sauna, un hammam, un pentagliss extérieur, bassin inox « revêtu » ou « pur », démarche haute qualité environnementale, développement énergie renouvelable (capteurs thermiques, géothermie).

↳ Déchets ménagers : examen des admissions en non-valeur (13 580.97 €) et créances éteintes (3 801.51 €).
Souscription interface web pour les usagers RGI : 150.00 € par mois.

↳ Mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2019.

↳ Economie : entrée au capital de la SEM patrimoniale et de la SEDL fusionnées à hauteur de 110 000.00 € dans le cadre de l'opération GRIZARD dans la ZA les Béluzes. Vente d'une parcelle de 9 300 m² à l'entreprise Clément transports pour construire un entrepôt dans la zone de Saint Denis de Cabane.

↳ Tourisme : convention avec la fédération française de randonnée pédestre pour la réalisation du Topoguide. 3 000 exemplaires vendus 9.90 € dont 2.35 € reversés à la Communauté de Communes.

Intervention de M. THORAL : « Quelques remarques rapides. Le P.C.A.E.T me semble parti dans une procédure extrêmement technocratique qui ne me paraît pas apte à intéresser les citoyens pourtant les premiers concernés. Il me semble avoir entendu, il y a quelques jours c'est vrai, que des moyens supplémentaires seraient engagés pour les déplacements doux. Il faut en profiter pour relancer le prolongement de la voie verte jusqu'à Vougy. A nous de discuter des formes d'actions.

Dans un bourg proche, je suis surpris de l'aide pour les accès à une zone industrielle communale dont je ne suis pas sûr que la mise en place ait respecté toutes les formes administratives...

Je m'étonne qu'une partie des sols du site de la gare ne soit pas retenue dans le tableau des sites pollués élaboré par l'état.

Perception : je partage l'avis du président de la Communauté de communes, fermer l'accès au public de ce centre en plein bouleversement de l'impôt sur le revenu, c'est « marcher sur la tête. »

M. LAMARQUE précise que l'aide financière apportée par la Communauté de communes à la commune de Vougy pour la réfection d'une voie communale est justifiée par le passage sur cette voie du camion de ramassage des poubelles qui participe grandement à sa détérioration.

Monsieur le Maire indique que le site pollué près de la gare pourrait être acheté par l'entreprise BROSSETTE qui le dépolluerait. Quant au transfert du service des impôts sur Roanne, il a été imposé.

3/ Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Le Centre de gestion de la Loire propose aux collectivités de renouveler l'adhésion à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de gestion. Cela comprend notamment :

- Les demandes de régularisation de services,
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec,
- Les dossiers de pension vieillesse et de réversion,
- Les dossiers de retraite invalidité,
- Le droit à l'information.

La collectivité participe aux frais qu'en fonction du nombre de dossiers traités.

La convention est établie pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4/ Contrat d'assurance « prévoyance » avec la MNT – Evolution du taux de cotisation 2019

Dans le cadre du contrat d'assurance « prévoyance » avec la MNT, le Centre de Gestion de la Loire nous informe que pour l'année 2019 une hausse de 2.5 % des tarifs va être appliquée. Une des causes principales de cette augmentation est le nombre croissant des arrêts en maladie ordinaire à laquelle il faut ajouter une augmentation de leur gravité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cet avenant.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ledit avenant.

5/ Décision modificative au budget principal communal

Deux agents des services techniques ont dû réactualiser leurs CACES. Il est nécessaire d'alimenter l'article 6535 – « formation » de 3 500.00 €. Monsieur le Maire propose de prendre la somme à l'article 60632 – « fournitures de petits équipements ».

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 3 au budget principal communal.

6/ Garantie pour le remboursement du Prêt réaménagé – Cité Nouvelle

La commune est garante des prêts contractés pour les logements sociaux par l'organisme « Cité Nouvelle ». La Caisse des Dépôts et Consignations met en œuvre une mesure d'allongement de la dette pour accompagner le secteur du logement social suite aux réformes décidées par les pouvoirs publics, notamment la réduction de loyer de solidarité qui représente une diminution d'environ 4 % du produit locatif des bailleurs sociaux.

L'objectif de cette mesure est de fournir rapidement des marges de manœuvre financières aux organismes éligibles. Une partie de la dette de Cité Nouvelle fait donc l'objet d'avenants de réaménagement avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2018. Les prêts concernés présentent une durée résiduelle se situant entre 3 et 30 ans et font l'objet d'un allongement de 10 ans.

Monsieur THORAL demande quel était l'investissement de départ garanti par la commune.

Monsieur le Maire indique que cette information lui sera communiquée, mais qu'actuellement le montant restant à garantir est de 109 120.29 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de poursuivre la garantie des prêts de « Cité Nouvelle » selon les nouvelles conditions de durée.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien de la garantie des prêts.

7/ Projets 2019 travaux – demandes de subventions

La commission des travaux s'est réunie jeudi 29 novembre 2018 afin de fixer le programme des travaux pour l'année 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il manque des devis et que seule une estimation des coûts au vu des devis déjà reçus sera adressée au Département dans le cadre des demandes de subventions.

Programme voirie :

- Rue des écoles VC 236, trois devis :
 - o COLAS de Roche la Molière : 6 225.00 € HT,
 - o THIVENT de la Chapelle sous Dun : 8 883.00 € HT
 - o CHAVANY de Saint Nizier sous Charlieu : 7 494.75 € HT
- Rue du Bois Lay VC 225, trois devis :
 - o COLAS de Roche la Molière : 10 985.00 € HT
 - o THIVENT de la Chapelle sous Dun : 11 086.65 € HT
 - o CHAVANY de Saint Nizier sous Charlieu : 19 104.98 € HT
- Place du marché VC 312 côté maison médicale, un devis :
 - o CHAVANY de Saint Nizier sous Charlieu : 25 488.38 € HT

Travaux bâtiments :

- Bardage école primaire, un devis :
 - o LESPINASSE de Saint Hilaire sous Charlieu : 9 517.16 € HT
- Fenêtres école primaire, un devis :
 - o SAYET de Pouilly sous Charlieu : 37 416.00 € HT
- Toiture de la salle des sports, deux devis :
 - o BATIMONTAGE de Saint Maurice les Chateaufort : 26 264.80 € HT
 - o ETACOBIA de Bussières : 24 830.00 € HT

- Eclairage de la salle des sports, estimation à 22 000.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le programme des travaux présentés et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès du Département de la Loire.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le programme des travaux pour 2019 et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Programme travaux hors subvention :

- Trottoir route de Briennon côté gauche.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont liés à ceux de la Vélo Route Voie Verte. Les travaux seront envisagés courant 2019 et feront l'objet d'une décision quand les devis seront réceptionnés.

Intervention de M. THORAL : « La commission des travaux s'est déroulée dans un climat positif où chacun des participants a pu apporter sa contribution. Les six priorités retenues vont dans le bon sens. Il reste à affiner et confirmer certains devis. Ceux-ci, de notre point de vue, devraient être demandés plus en amont (septembre) pour que la commission dispose de tous les éléments. J'ajoute qu'il faut toujours s'efforcer d'avoir trois devis. C'est la tâche, parfois difficile, de l'adjoint aux travaux, mais c'est une exigence démocratique. J'ai interrogé l'entreprise roannaise employant des habitants de la communauté dont j'ai déjà parlé. Elle a été consultée en juin 2015 mais pas en 2016, ni en 2017 et très tardivement en 2018 par l'intermédiaire d'une entreprise sous-traitante... ».

8/ Aménagement de la place de la salle des fêtes – marché de travaux - choix des entreprises

Vu la délibération n° 2018-105-11 du 25 octobre 2018 validant l'avant-projet sommaire et autorisant le marché de travaux,

Vu la délibération n° 2018-104-11 du 25 octobre 2018 validant les devis de travaux de rénovation de la salle des fêtes et notamment les travaux de façade,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché de travaux a été publié le 9 novembre 2018 pour une remise des candidatures fixée au 27 novembre 2018 à 11h30.

Le marché est composé de deux lots :

- ↳ Lot 1 : voirie et réseaux divers
- ↳ lot 2 : travaux de plantation et mobilier urbain

Six candidatures conformes ont été réceptionnées, à savoir quatre pour le lot 1 et deux pour le lot 2.

Lot 1 :

- | | |
|---|--------------|
| - EUROVIA de Riorges pour un montant de : | 104 497.14 € |
| - EIFFAGE de Perreux pour un montant de : | 102 915.37 € |
| - CHAVANY TP de Saint Nizier sous Charlieu pour un montant de : | 121 900.71 € |
| - THIVENT SAS de La Chapelle sous Dun pour un montant de : | 97 568.59 € |

Lot 2 :

- | | |
|---|-------------|
| - SARL CHARTIER de Vougy pour un montant de : | 30 309.75 € |
| - PJA de Vougy pour un montant de : | 22 874.00 € |

La commission des marchés s'est réunie le 3 décembre 2018 pour étudier les dossiers de candidatures et effectuer une sélection conformément aux conditions prévues dans les documents du marché.

La commission des marchés publics propose de retenir les candidatures suivantes :

- Lot 1 : THIVENT SAS de La Chapelle sous Dun pour un montant de : 97 568.59 €
- Lot 2 : PJA de Vougy pour un montant de : 22 874.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de valider les choix de la commission des marchés publics et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant,
- de l'autoriser à modifier le plan de financement dans le cadre des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Loire de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Maîtrise d'œuvre	11 880.00 €	Subvention Région	26.29	39 160.73 €
Travaux lot 1	97 568.59 €	Subvention Département	53.71	80 000.00 €
Travaux lot 2	22 874.00 €			
Travaux façade	15 704.18 €			
Relevé topographique	930.00 €	Autofinancement de la commune	20	29 796.04 €
Total	148 956.77 €	Total	100	148 956.77 €

Après délibération le conseil municipal à la majorité :

- valide les choix de la commission des marchés publics à savoir :
 - lot 1 : THIVENT SAS de La Chapelle sous Dun pour un montant de : 97 568.59 €
 - lot 2 : PJA de Vougy pour un montant de : 22 874.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant,
- autorise Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans le cadre des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Loire comme présenté ci-dessus.

Intervention de M. THORAL : « Nous nous étonnons que pour l'aménagement de cette place, l'avant-projet sommaire soit devenu l'avant-projet définitif sans que les remarques du précédent conseil et les demandes des riverains n'aient été prises en compte et étudiées. Même si la Communauté de communes Charlieu Belmont Communauté envisage de modifier le ramassage des déchets recyclables, il faudra bien encore un point de collecte pour les visiteurs de notre commune. On peut envisager un positionnement des bacs plus près du carrefour de la rue du port et éventuellement

investir pour un système semi enterré. En ces temps quelque peu troublés, une certaine écoute des citoyens serait préférable à une décision autoritaire. Comme pour d'autres dossiers, une information des riverains aurait pu être organisée entre l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif ».

Concernant les points d'apport volontaire (PAV), Monsieur le Maire précise que quel que soit leur emplacement les riverains seront toujours gênés. Il ajoute que ces lieux sont l'objet d'incivilités, de pollution et donc d'effets indésirables. Le PAV du cimetière a été supprimé sans qu'aucune remarque négative n'ait été exprimée. Monsieur le Maire conclut par proposer la suppression du PAV du parking de la salle des fêtes.

M. LAMARQUE évoque l'étude en cours à la Communauté de communes de ramassage aux portes à portes après 2020.

M. THORAL indique que le prix risque d'être plus élevé.

Monsieur le Maire répond que même si ce fonctionnement est plus coûteux ce serait sans doute une meilleure solution.

M. THORAL suggère d'avoir des informations de la part de la Communauté de communes sur le tri et le recyclage sur notre territoire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir au devenir du PAV du parking de la salle des fêtes, le déplacer ou le supprimer. La décision pourra faire l'objet d'un prochain conseil municipal.

9/ Travaux d'éclairage public

Dans le cadre des travaux d'éclairage public de la compétence du SIEL, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis pour les travaux suivants a été demandé :

- Alimentation en souterrain d'un candélabre existant place du marché,
- Réparation de candélabres accidentés rue de Charlieu,
- Modification de l'éclairage public de la résidence des Tamaris.

Montant des travaux HT : 8 852.00 €

Après participation du SIEL, le reste à charge pour la commune est de 8 410.00 €.

Mme ROCHE questionne sur l'utilité d'éclairer la résidence autonomie « les Tamaris » toute la nuit.

Monsieur le Maire répond que c'est à la demande des résidents. Il ajoute que des travaux de modification de l'accès aux Tamaris sont à l'étude.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser les travaux et de valider le devis.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis présenté.

10/ Informations diverses

↳ Animation pour le téléthon du 7 au 9 décembre 2018,

↳ Ensemble vocal de Roanne le 16 décembre 2018 à 17h00 à l'église de Pouilly sous Charlieu,

↳ Noël des agents le 20 décembre 2018 à 17h30,

↳ Repas de Noël des enfants le 20 décembre 2018 à 12h00 à la salle des fêtes.

↳ M. THORAL demande si la rigoleuse (engin pour creuser les fossés) est prévue. Monsieur le Maire répond qu'elle officiera comme toutes les années

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h25.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.